



Contrôles

L'objectif des contrôles est de protéger les athlètes propres en détectant et en dissuadant le dopage.

Tout athlète relevant de la juridiction de contrôle de la Fédération Internationale de Pelote Basque (FIPV) peut être contrôlé à tout moment, sans préavis, en compétition ou hors compétition, et peut être amené à fournir un échantillon d'urine, de sang ou de sang séché (DBS).

Processus de prélèvement d'échantillons

1. Sélection de l'athlète : Un athlète peut être sélectionné pour un contrôle à tout moment et en tout lieu.
2. Notification : Un agent de contrôle du dopage (DCO) ou un chaperon notifie l'athlète de sa sélection et lui explique ses droits et responsabilités.
3. Présentation au poste de contrôle antidopage : L'athlète doit se présenter immédiatement au poste de contrôle après notification. Le DCO peut autoriser un retard pour motif valable.
4. Matériel de prélèvement : L'athlète reçoit plusieurs kits de prélèvement scellés individuellement parmi lesquels il choisit.
5. Il doit inspecter le matériel et vérifier les numéros de code des échantillons.
6. Prélèvement de l'échantillon :

❖ Pour un échantillon d'urine :

- Fourniture de l'échantillon : L'athlète doit fournir l'échantillon sous l'observation directe d'un DCO ou d'un chaperon du même sexe.
- Volume : Un minimum de 90 mL est requis. Si le premier échantillon ne contient pas 90 mL, l'athlète peut être invité à attendre et à fournir un échantillon complémentaire.
- Division de l'échantillon : L'athlète divise son échantillon dans les flacons A et B.
- Scellage des échantillons : L'athlète scelle les flacons A et B conformément aux instructions du DCO.
- Mesure de la densité spécifique : Le DCO mesure la densité spécifique de l'échantillon pour s'assurer qu'il n'est pas trop dilué pour être analysé. Si c'est le cas, l'athlète peut être invité à fournir des échantillons supplémentaires.

❖ Pour un échantillon sanguin :

- L'athlète doit rester assis et détendu pendant au moins 10 minutes avant la ponction veineuse (uniquement pour les échantillons sanguins du Passeport Biologique de l'Athlète – ABP).
- L'agent de prélèvement sanguin (BCO) demande à utiliser le bras non dominant, applique un garrot sur le bras, puis nettoie la peau au site de ponction.
- Le BCO prélève le sang et remplit chaque tube Vacutainer avec le volume requis.
- Le BCO place les tubes Vacutainer dans les kits A et B (un seul tube peut suffire si l'échantillon sanguin est collecté dans le cadre d'un programme ABP).

7. Remplissage du Formulaire de Contrôle Antidopage (DCF) : L'athlète vérifie et confirme que toutes les informations sont correctes, y compris le numéro de code de l'échantillon et la déclaration des médicaments et/ou produits utilisés. Il est également invité à donner son consentement pour l'utilisation de l'échantillon à des fins de recherche. Il reçoit une copie du DCF, qu'il doit conserver.
8. Processus en laboratoire : Tous les échantillons sont envoyés dans des laboratoires accrédités par l'AMA pour analyse.